

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°50/2024

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCAION
25 juin 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 25 juin 2024 conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

14

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – Mme JOALLAND (arrivée à 18h45) – M. BABOUR – M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme HANANE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
M. LE BORGNE donne pouvoir à M. GIRAUD
M. LOUIS donne pouvoir à M. BABOUR
Mme LOUIS donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme KOUBA donne pouvoir à Mme BONNET

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):
M. MUTSHE – M. BOSSARD – Mme BOSSARD – Mme GLAZIOU

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETARE DE SEANCE : Mme VANNIER

Crèche Mille-Pattes : avenant à l'article 6 de la convention de co-financement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} JUILLET 2024

N°50/2024

9.1

Crèche Mille-Pattes : avenant à l'article 6 de la convention de co-financement

Il est demandé à l'association Mille-Pattes de présenter trois fois par an, aux deux communes partenaires, une situation financière de la crèche : en février dans le cadre de la préparation des budgets communaux, en juin puis en novembre.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent que cet engagement figure dans la convention de co-financement du 6 avril 2018 et que soit adopté par les Conseils municipaux de Chartres-de-Bretagne et Pont-Péan un avenant à l'article 6 de la convention de co-financement tel que présenté en annexe, relatif aux obligations de l'association.

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire



Philippe BONNIN